



## NOUS CONTACTER

### Standard du SSIAD

01 41 22 47 50



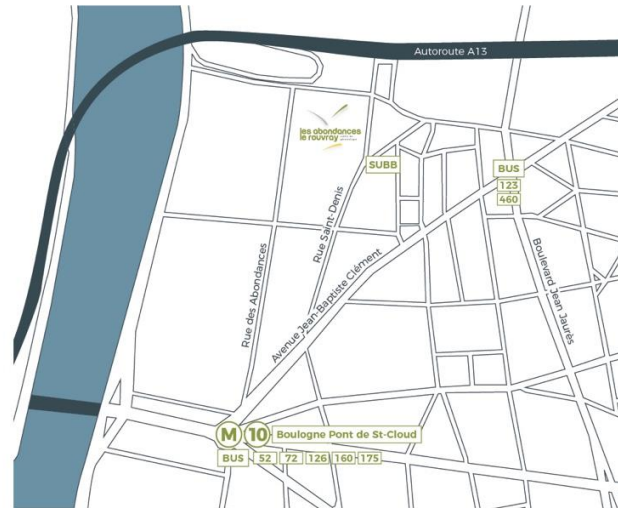
## POUR QUI ?

- **Les personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes**
- **Les personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap**
- **Les personnes adultes de moins de 60 ans atteintes de pathologies chroniques** telles que définies dans le Code d'Action Sociale et le Code de la Sécurité Sociale ( Art D312-1)

Le SSIAD prend en charge 190 patients sur la ville de Boulogne-Billancourt.

## COMMENT VENIR ?

49 rue Saint-Denis  
92100 Boulogne-Billancourt



### VOITURE

**Périphériques intérieur et extérieur** : sortie Porte d'Auteuil

### BUS

**Lignes 52, 72, 126, 160, 175** : Arrêt Rhin et Danube

**Ligne 123 et 460** : Arrêt Église de Boulogne

**SUBB de Boulogne** : Arrêt Dispensaire Saint-Denis

### TRAMWAY

**T2 Val de Seine** : Arrêt Parc de Saint-Cloud

### MÉTRO

**Ligne 10** : Station Boulogne - pont de Saint-Cloud

# Service de Soins Infirmiers à Domicile

## SSIAD



[www.lesabondances.fr](http://www.lesabondances.fr)

## INFIRMIERS COORDINATEURS

Mme Valérie MONS  
vmons@lesabondances.fr

M. Yohann VASLIN  
yvaslin@lesabondances.fr

## ASSISTANTE

Mme Carine NDJAGA  
cnadjaga@lesabondances.fr

## CONDITIONS D'ADMISSION

La demande relève d'une décision médicale initiée par votre médecin traitant qui prescrit les soins en relation avec la personne bénéficiaire et son entourage.

## PROCEDURE D'ADMISSION

Documents à fournir :

- Prescription médicale
- Carte vitale et attestation
- Carte de mutuelle
- Pièce identité

Le bénéficiaire est amené à signer un contrat de prise en charge. Le service lui remettra le règlement du fonctionnement du SSIAD qui engage le service comme le bénéficiaire.

## POUR QUOI ?

Le SSIAD permet de favoriser les choix individuels de la personne, de préserver leurs habitudes et leur cadre de vie, de maintenir l'autonomie, de prévenir ou écourter une hospitalisation, de lutter contre l'isolement.

Les soins sont réalisés conformément à la prescription médicale du médecin traitant et /ou sur rôle propre de l'infirmier.

Il peut s'agir de soins divers :

- soins d'hygiène,
- aide aux gestes de la vie quotidienne,
- injections, perfusions, pansements...

La coordination des aides à mettre en place est réalisée par l'infirmier coordinateur après une visite de préadmission.

## COMMENT ?

### LES HORAIRES

Le service est ouvert de 08h à 20h tous les jours de la semaine.

### INTERVENANTS

Une équipe pluriprofessionnelle de santé :

- infirmiers coordinateurs,
- infirmiers,
- aides-soignants

## CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

**Soins :** prise en charge à 100% par la Caisse d'Assurance maladie.

**Autres prestations :** prise en charge de 2 visites d'un pédicure par an.

**Produits et matériel d'hygiène :** à la charge du bénéficiaire.